

*SPECIAL
INSERM*

A TOUS LES ADHERENTS

AUX SECRETAIRES REGIONAUX ET
AUX MEMBRES DE LA C.E. CNRS

SNTRS



informations

Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.

édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91400 ORSAY. Tél. 69.07.60.13

C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : Jean OMNES

Supplément au N° 2 B

MERCREDI 23 FEVRIER 1995

2,00 FRS

Comme annoncé précédemment, nous avons présenté une liste dans les collèges C et B (chargés de recherche) au Conseil scientifique de l'INSERM (voir profession de foi dans ce numéro).

4 listes sont en présence pour les ITA, 5 pour les chercheurs, dont l'USCA-CGT dont la réaction violente n'est pas pour nous surprendre (voir leur tract p 5)

Il est important de convaincre le maximum de vos collègues de voter pour le SNTRS-CGT, cela nécessite des discussions certaines, la diffusion de nos idées par nos tracts, mais dans le développement de l'action nos idées progressent.

Concrétisons-les par le vote.

L'envoi du matériel vient d'être fait, il est urgent de mettre des affiches (vous pouvez en redemander au syndicat).

Le scrutin est clos le 10 mars.

Bon courage.

SOMMAIRE

PAGE 2

**ELECTION
AU CONSEIL SCIENTIFIQUE
chercheurs & ITA
VOTEZ** pour les listes
présentée par le SNTRS-CGT.

Une affiche petit et grand format à reproduire...

PAGES 3-4

Profession de foi collègue B1 et collègue C

PAGE 5

Calendrier électoral pour les élections des membres de la Commission ad hoc "ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE".

PAGES 6-7

Liste des intercommissions proposées pour 1995.

PAGE 8

Membres élus aux intercommissioins.

- INSERM -
ÉLECTION du
Conseil Scientifique

DATE LIMITE DE VOTE
vendredi 10 MARS 1995



Chercheurs & ITA

VOTER pour les listes présentées par
le **SNTRS-CGT**

c'est AGIR

ensemble pour

défendre et soutenir la recherche publique
défendre le statut des personnels
défendre la démocratie...

c'est VOTER pour
des élus efficaces pour

une réelle évaluation scientifique
l'amélioration des conditions de travail
une information sur vos droits
une intervention immédiate
une reconnaissance des qualifications...

I. N. S. E. R. M.
ELECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
(1995)

COLLEGE B1

Dénomination de la liste SNTRS-CGT

SNTRS-CGT

COLLEGE C

et noms des candidats dans l'ordre préférentiel de la liste :

THONNEAU Patrick	Bicêtre
LETERRIER Jean-François	Angers
PHAM DINH Danielle	Paris
LAPOUMEROLIE Claudine	Paris
MESTAS Jean-Louis	Lyon

dans l'ordre préférentiel de la liste :

BAZIN Jean-Pierre	Paris
HENZEL Daniel	Paris
RICHET Colette	Lille
PIAU Jean-Pierre	Lille
ESTEVE Jean-Pierre	Toulouse
MUTIN Mireille	Lyon

TEXTE DE DECLARATION D'INTENTION DE LA LISTE

Pourquoi une liste SNTRS-CGT (Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique) :

Pour défendre les missions de la Recherche Publique médicale et en santé et prendre en compte la réalité du travail en équipe, le SNTRS-CGT présente des listes dans les collèges ITA et pour la première fois parmi les chercheurs. Car au-delà des catégories et des statuts, il est indispensable qu'une force cohérente, donc inter catégorielle, en prise avec la réalité socio-économique du pays puisse s'exprimer dans le Conseil Scientifique.

Le Conseil Scientifique de l'INSERM a une responsabilité d'orientation de la recherche et de réflexion. Réflexion car il présente tous les 4 ans un rapport de conjoncture et prospective dans lequel sont proposés les axes à développer, les formes structurelles pour y parvenir. Orientation car c'est lui qui propose les unités à créer et les chercheurs à recruter.

Au fil des années, le rôle du Conseil Scientifique s'est peu à peu transformé. Cette instance est devenue une superstructure qui a géré la pénurie, évalué les projets scientifiques avec ses propres critères, parfois diamétralement opposés à ceux des Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS) dans une optique élitiste. Ses responsabilités en matière de politique scientifique se sont considérablement rétrécies par le jeu de pressions au plus haut niveau et la mise en place de comités d'experts au niveau ministériel.

Il est urgent que le Conseil Scientifique retrouve toutes ses prérogatives en matière de définition d'une

politique de recherche, en accord avec les missions de l'INSERM, c'est-à-dire le développement des connaissances aux fins d'amélioration de la santé de l'homme.

Ceci implique le maintien des différentes approches de recherche dans toutes les disciplines ainsi que leur valorisation économique et sociale.

Par la mise en place d'un nouveau contrat social entre la science, la recherche et la société, les gouvernants veulent imposer la contractualisation des instituts de recherche publique et pour cela se sont engagés dans des processus d'attaque plus ou moins frontale des EPST en favorisant la mise à disposition de leur potentiel vers l'industrie, en fragilisant les structures permanentes (unités) en déréglementant l'emploi, en délocalisant, en transférant une partie des moyens financiers et des décisions de restructuration au niveau des régions.

SUITE DE LA DECLARATION D'INTENTION DE LA LISTE

Ces derniers mois, ce mouvement s'est accompagné de la mise en place d'un dispositif très concret :

- création d'un comité stratégique de la recherche, d'une coordination des sciences du vivant... où se décident les grands projets en dehors de toute représentation démocratique ;
- fixation des objectifs à moyen terme pour les EPST et les Universités et des moyens pour y parvenir (contractualisation) ;
- régression des moyens financiers dans les EPST, pressions à la baisse sur la masse salariale ;

- Financement direct de "pôles d'excellence" par le ministère ou les régions.

Tout ce dispositif va considérablement restreindre le champ des recherches à l'INSERM. Aujourd'hui par exemple, des recherches en santé publique sont regroupées hors structures dans des intercommissions sans moyens financiers. La mise en place des IFR entraîne la disparition des laboratoires qui n'en feront pas partie en rendant difficile leur accès aux moyens lourds qui seront affectés préférentiellement aux IFR.

NOS PROPOSITIONS :

- Prise en compte des besoins sociaux :

par la défense des EPST dont le rôle doit être renforcé en investissant davantage dans le secteur des recherches à retombées sociales. L'efficacité en matière de santé réclame aussi l'accès de tous aux soins et le maintien de la protection sociale.

- Prise en compte des besoins économiques :

Les relations entre les partenaires industriels et la recherche publique doivent être équilibrées et dans le respect des missions de chacun. Le secteur recherche et développement des industries doit être maintenu et développé. L'utilisation des aides publiques à l'industrie (crédit d'impôts...) doit être évaluée a priori et posteriori.

- Politique incitative/relations avec les autres partenaires :

Les politiques incitatives doivent être diversifiées et ne pas court-circuiter les EPST et leurs

instances d'évaluation. Et surtout, elles ne doivent pas être menées au détriment du soutien de base aux unités qui est déjà beaucoup trop faible dans des secteurs très importants de la recherche médicale, domaines où les associations caritatives ont pris une place prépondérante et exagérée.

- Politique de développement de l'emploi scientifique permanent.

- Politique régionale

Elle devra veiller au développement équilibré des régions. La prise en compte des avis des partenaires régionaux est indispensable tout en maintenant une évaluation nationale des projets pour des raisons de cohérence. Nous défendons l'idée que ce développement doit se faire par une augmentation des moyens et que les délocalisations autoritaires ne sont en aucun cas la solution à ce problème.

Le Conseil Scientifique ne doit pas s'enfermer dans un rôle de gestion, mais impulser, indépendamment des phénomènes de mode et d'élitisme, le développement des recherches dans les domaines liés aux besoins sociaux, en préservant la créativité des équipes de recherche. Ceci implique une approche différenciée sur les critères d'évaluation, le retour au rôle d'instance d'appel.

Les élus SNTRS-CGT prolongeront efficacement l'activité de nos 18 élus dans les Commissions Scientifiques Spécialisées, mais aussi ceux des autres instances (Conseils Scientifiques Consultatifs Régionaux INSERM, CAP). C'est un point important, car ils élaborent, à partir des demandes du personnel exprimées individuellement, des réponses collectives, en toute indépendance vis-à-vis de l'administration.

Les élus SNTRS-CGT abordent les problèmes avec une vision inter catégorielle, sans rien attendre pour eux-mêmes, comme il est de tradition au SNTRS-CGT. Ils ne se comportent pas en groupe de pression mais ils sont conscients que la défense d'une recherche publique est la meilleure façon de défendre ses personnels.

Les EPST sont un élément original dans un dispositif de recherche, qui nous est envié par beaucoup de scientifiques dans le monde. Préservons-les. Développons-les. Améliorons-les.

VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LES CANDIDATS DU SNTRS-CGT

CANDIDATURES INDIVIDUELLES

Mais, si vous êtes intéressés, contactez le Syndicat, vous pouvez vous présenter au nom du SNTRS-CGT (le 2 ème surtout étaient du Syndicat) -

USCA-CGT

AUX CHERCHEURS DES UNITÉS INSERM

Vous votez actuellement pour les élections au Conseil Scientifique de l'INSERM. Ces élections constituent un enjeu non négligeable. Depuis plusieurs années la situation de l'INSERM et des ses laboratoires s'est progressivement dégradée: baisse des crédits, baisse du recrutements des chercheurs, réduction des effectifs ITA... Cette situation conduit les unités à recourir encore plus aux contrats et à progressivement abandonner les thèmes non soutenus par ces contrats.

Le Conseil scientifique se doit de défendre l'ensemble du potentiel de l'INSERM et d'agir pour que l'Institut conserve la maîtrise des recherches qui s'effectuent dans ses laboratoires. La défense du potentiel de l'Institut implique aussi le développement d'un emploi stable.

L'USCA-CGT, syndicat représentatif des chercheurs, s'est efforcé depuis plusieurs années de faire avancer ces idées (*tribunes libres dans Inserm Actualités*) et est intervenu par des actions concrètes sur le terrain. Ainsi des luttes ont été menées contre la fermeture scientifiquement non justifiée de laboratoires et avec succès contre des refus de titularisation. A notre initiative une pétition signée par des centaines de chercheurs a contraint la direction à verser le retard de réactualisation de la prime des chercheurs.

Ces derniers mois notre syndicat a pris une place importante dans les luttes concernant l'ensemble des EPST et dans la mesure de ses moyens en a informé les personnels de l'INSERM.

Par ailleurs vous avez certainement constaté la présence d'une autre liste présentée par le SNTRS-CGT, syndicat représentatif des ITA. Cette situation traduit des divergences de conception quand à la place des chercheurs dans le mouvement syndical CGT.

Pour l'USCA, le syndicalisme doit tenir compte de la spécificité de chaque ensemble, celui des Chercheurs comme celui des Ingénieurs, des Techniciens et des Administratifs. Aucun ensemble ne doit dominer l'autre. C'est sur la base de cette conception qu'a pu se créer un syndicat de chercheurs-CGT au CNRS comme à l'INSERM.

Le SNTRS, quant à lui ne propose aux chercheurs qu'un strapontin dans un syndicat d'ITA. Il ne considère pas les chercheurs comme un ensemble à part entière à l'égal des ingénieurs, techniciens et administratifs. C'est une conception ancienne du syndicalisme qui conduit le SNTRS à être absent des luttes qui concernent en propre les revendications des chercheurs.

Si vous vous reconnaissez dans notre démarche vous voterez pour les candidats présentés par l'Union des Syndicats de Chercheurs et Assimilés. (USCA)-CGT.

Elections de membres de la COMMISSION ad hoc

"ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE" par les

Chercheurs titulaires et les personnels titulaires des corps d'Ingénieurs, de Techniciens

et d'administration de la recherche de l'INSERM exerçant des fonctions

d'administration de la recherche

CALENDRIER ELECTORAL 1995

15 FEVRIER Etablissement et publication des listes électorales
Diffusion au siège et dans les ADR et appel de candidatures

8 MARS Date limite de dépôt des candidatures

15 MARS Commission électorale, validation des candidatures

16 - 24 MARS Etablissement puis envoi du matériel électoral

7 AVRIL Clôture du scrutin

13 AVRIL Dépouillement

6.

LISTE DES INTERCOMMISSIONS PROPOSEES POUR 1995

1. Systèmes de suppléance, organes artificiels, biomatériaux

Cette intercommission a pour mission de conforter les compétences issues du génie biologique et médical dans un domaine lié à la technologie des soins et en pleine évolution. Après analyse des déficiences et handicaps, il s'agira d'intervenir au niveau de la problématique de la suppléance en proposant de nouveaux concepts d'appareils et d'organes artificiels mécaniques et biologiques. L'intercommission favorisera également les recherches sur l'identification et la réalisation de nouveaux biomatériaux. Ses objectifs inclueront l'évaluation de la biocompatibilité et de l'appréciation des risques iatrogènes associés.

2. Utilisation thérapeutique de produits humains et de produits de substitution

L'utilisation des thérapeutiques substitutives d'origine biologique (greffes, transfusions, thérapie cellulaire, etc.) va croissante alors que ses risques sont encore imparfaitement cernés. L'intercommission visera à mobiliser les compétences pour étudier les conséquences des thérapeutiques substitutives sur le plan biologique et médical (incluant l'ensemble des risques iatrogènes) mais également socio-économique et éthique et pour proposer des méthodes de contrôle de qualité et de sécurité. L'émergence et le développement de nouvelles approches ou de procédés innovants feront également partie des objectifs de l'intercommission.

3. Investigations cliniques : méthodes et stratégies diagnostiques, pharmacologie clinique, essais thérapeutiques, risques iatrogènes

En continuité avec l'intercommission "Investigations cliniques et évaluation des procédures diagnostiques et thérapeutiques" de la mandature 1991-1995, la future intercommission réaffirmera les missions de l'INSERM dans le champ de la recherche clinique. L'intercommission visera à favoriser des projets de recherche clinique associant des méthodologistes à des spécialistes des différentes disciplines. L'intercommission veillera à développer des projets de pharmacologie clinique. La mise en place d'essais thérapeutiques à grande échelle sera tout particulièrement favorisée.

4. Comportements en matière de consommation

L'objectif principal est de développer la recherche sur les comportements de consommation, qui constitue la base de toute politique d'intervention en la matière à des fins de santé publique. Cette intercommission s'appuiera sur la double démarche initiée par l'intercommission correspondante de la mandature précédente : une démarche interdisciplinaire incluant un large éventail de disciplines, allant des sciences humaines et sociales à la biologie, afin de préciser plus particulièrement l'interaction entre les processus de nature différente mis en jeu ; un abord, dans une perspective unificatrice, de l'ensemble des comportements qu'ils concernent quelque consommation que ce soit (alimentation, médicaments, tabac, alcool, drogues, etc.)

5. Evolutions démographiques et santé humaine ; populations et groupes sociaux vulnérables

L'objectif principal est de se donner les outils d'une meilleure appréhension des problèmes majeurs de santé posés par l'évolution démographique : conséquences et mode de gestion de l'explosion quantitative de la population mondiale, de son vieillissement, et de l'intensification de ses migrations planétaires. L'intercommission aura pour mission de renforcer les recherches associant les approches démographique et épidémiologique, tout particulièrement dans les domaines de la génétique, de la mortalité, de la sexualité, de la reproduction et de la contraception. Ces recherches prendront en compte les problèmes de santé liés aux inégalités sociales, aux handicaps et au vieillissement. Elles porteront notamment, et de façon essentielle, sur les populations des pays en voie de développement.

6. Analyse et évaluation des systèmes de soins et de prise en charge, de prévention et de protection sociale

Pour un objectif global d'amélioration des systèmes de soins, les recherches à promouvoir viseront à accroître la connaissance des systèmes de prise en charge, de prévention et de protection sociale, à en analyser le fonctionnement et à en mesurer l'efficacité. Les objectifs seront particulièrement soutenus dans le cas des affections invalidantes. Dans le domaine de la prévention, seront favorisées les recherches portant sur l'acceptabilité sociale et éthique des politiques et mesures de prévention et sur les décalages entre les politiques et leur mise en oeuvre, en particulier en terme d'efficacité.

COMPOSITION

Chacune des intercommissions est composée de neuf membres nommés et de six membres élus. Les membres élus se répartissent en un représentant de chacun des collèges A1, A2, B2 et C et de deux représentants du collège B1.

MEMBRES ELUS AUX INTERCOMMISSIONS ET
A LA COMMISSION ad hoc "ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE"
PAR LES MEMBRES ELUS DES COMMISSIONS SCIENTIFIQUES SPECIALISEES DE L'INSERM

1995

A - INTERCOMMISSION : "SYSTEMES DE SUPPLEMENTATION, ORGANES ARTIFICIELS, BIOMATERIAUX".

Collège	A1	A2	B1	B2	C
Nb. de candidats à élire	1	1	2	1	1
Nom des candidats	Mme JAURAND	M. MARCHANDISE	Mme COHEN M. DESGRANGES	M. NASSIF	M. BEZ

B - INTERCOMMISSION : "UTILISATION THERAPEUTIQUE DE PRODUITS HUMAINS ET DE PRODUITS DE
SUBSTITUTION".

Collège	A1	A2	B1	B2	C
Nb. de candidats à élire	1	1	2	1	1
Nom des candidats	M. HIRSCH F.	M. HERVE	Mme GERFAUX Mme MARION	Mme MAZIER	M. KISTER

C - INTERCOMMISSION : "INVESTIGATIONS CLINIQUES : METHODES ET STRATEGIES DIAGNOSTIQUES,
PHARMACOLOGIE CLINIQUE, ESSAIS THERAPEUTIQUES, RISQUES IATROGENES".

Collège	A1	A2	B1	B2	C
Nb. de candidats à élire	1	1	2	1	1
Nom des candidats	M. MACLOUF	M. DASTUGUE	Mme CARDEBAT M. GROVER	Mme BERNARD-P	M. RAUCH

D - INTERCOMMISSION : "COMPORTEMENTS EN MATIERE DE CONSOMMATION".

Collège	A1	A2	B1	B2	C
Nb. de candidats à élire	1	1	2	1	1
Nom des candidats	Mme QUIGNARD-B.	M. CHAYVIALLE	Mme BURLLET M. GIROS	Mme MACCARI	Mme LOREAU

E - INTERCOMMISSION : "EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES ET SANTE HUMAINE ; POPULATIONS ET
GROUPES SOCIAUX VULNERABLES".

Collège	A1	A2	B1	B2	C
Nb. de candidats à élire	1	1	2	1	1
Nom des candidats	M. JEGOU	M. DESNUELLE	M. FAVERO M. GIAMI	Mme PLANTAVID	Mme ALEXANDRE

F - INTERCOMMISSION : "ANALYSE ET EVALUATION DES SYSTEMES DE SOINS ET DE PRISE EN CHARGE,
DE PREVENTION ET DE PROTECTION SOCIALE".

Collège	A1	A2	B1	B2	C
Nb. de candidats à élire	1	1	2	1	1
Nom des candidats	Mme LECLERC	M. MARIE	Mme COHEN M. DERAPPE	M. GOLMARD	M. DELOCHE

G - COMMISSION ad hoc "ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE".

Collège	A1	A2	B1	B2
Nb. de candidats à élire	1	1	1	1
Nom des candidats	M. GOZLAN	M. COURAUD	M. BIRKUI	Mme BOILEAU